



## Convocation suite à une plainte

Par **ARMITANO**, le **27/09/2010** à **15:20**

Bonjour,

Le 2 Septembre, j'ai eu une altercation avec une personne dans la rue, en effet pour une place, elle était assez énervé, elle me demande de sortir de la voiture, je descends pour m'expliquer et là, elle me met une claque, je le lui rends et continue à me frapper, je me défends, mon mari nous sépare, cette personne a porté plainte. Quest-ce que je risque, sachant que c'était de la ligitime défense. De plus elle a pris un témoin en passant disant que l'on était 2 contre elle, alors que c'est faux car mon mari essayait juste de nous séparer. J'ai très peur, cela ne m'est jamais arrivé, je suis maman de 3 enfants, pouvez-vous me répondre rapidement je suis très inquiète. Merci.

Par **mimi493**, le **27/09/2010** à **16:44**

Donnez une claque en réponse à une autre, ce n'est pas de la légitime défense.

ça n'empêche pas que la première claque était une violence, la seconde aussi.  
Portez plainte à votre tour pour violence.